

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

67/383 du 14/7/77
DECRET N° /MTSSJ/

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE & DE LA
JUSTICE

DGFP/DGPCE, portant promotion au
titre de l'année 1987, de Mon-
sieur CSSETE Séverin Valence, In-
specteur des Cadres de la Catégorie
A, hiérarchie I des Douanes.

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PRATIER

V.I.S.A.S.:

DGB.

Vu la constitution du 08/07/1979 ;

Vu la loi 076/84 du 07/12/1984, portant ratifica-
tion de l'ordonnance 019/84 du 23/08/1984, portant modification
de certaines dispositions de la constitution du 08/07/1979 ;

Vu la loi 15/62 du 03/02/1962, portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté 2087/FP du 21/06/1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret 59/178 du 21/08/1959, portant statut
commun du personnel des Douanes ;

Vu le décret 62/130/FP du 09/05/1962, fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/197/FP du 05/07/1962, fixant les
catégories & hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du
03/02/1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret 62/198/FP du 05/07/1962, relatif à la
nomination & à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret 65/170/FP-BE du 25/06/1965, règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

DCF. Vu le décret 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 05/07/62,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret 84/856 du 06/08/1984, portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

Vu le 85/260 du 05/03/1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
& révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret 86/877 du 18/07/1986, sur la prise
d'effet des avancements & recensements ;

Vu le décret 86/1272 du 10/10/1986, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 86/1173 du 11/10/1986, portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

14/7/77 Vu le décret N° 7/37 /MTSSJ/DGFP/DGPCE, du
portant inscription au Tableau d'avancement au titre de
l'année 1987, de Monsieur CSSETE Séverin Valence, inspecteur des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes.

DECRETE :

- II -

NIAMBA

Article Ier : - Monsieur OSSETE/Severin Valence, Inspecteur de 6^{ème} échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en Service à la Direction Générale des Douanes à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1987 au grade d'Inspecteur Principal de 1er échelon indic⁰ 1520 pour compter 29.11.87. Acc⁰ = Néant

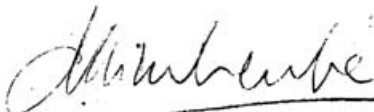
Article II : - Conformément aux dispositions du 86/877 du 18/07/1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.-

Article III.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 18 Juillet 1987

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,



Commandant Dieudonné KIMBEMBE,



Ange Edouard POUNGUI.-

Ampliatiions :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	2
DGB	2
DGD	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
B.ST/DGPCE	2
SEG/BC	3

